

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2183

14 octobre 2010

SOMMAIRE

Abervale Investments S.A.	104764	Centrale Inter-Taxis S.à r.l.	104780
AFL S.A.	104764	Centrum Gdynia S.à r.l.	104773
Agence Générale et Service d'Investissement	104765	Centurion European German Property 1 S.à r.l.	104774
Agence J. Friedrich S.à r.l.	104766	Century Properties S.à r.l.	104776
AG MC	104764	Century Properties S.à r.l.	104774
A+I B.E.D. Sàrl	104763	C.E.S.E. S.A.	104773
Aldi S.A.	104766	ChallengeAir S.A.	104775
Aldi S.A.	104765	C.M.W. Canadian Mineral Water Development S.A.	104773
ARARE, société de gestion de patrimoine familial	104763	Cosma Invest AG	104775
Arendt Services S.A.	104763	C.Z.C. S.A.	104773
Atelier Engler S.à r.l.	104763	Danir B S.A.	104781
Atid	104766	Danir C S.A.	104781
Atlantic Ré	104767	D.D.B. S.A.	104780
Audiex S.A.	104767	Diacine Holding	104780
Barguzin Participation S.A.	104771	Diamond 45 S.à r.l.	104781
Bavarian Sky S.A.	104767	Hein Kältetechnik S.à r.l.	104775
Belron S.A.	104772	ITT International S.à r.l.	104766
Benoi Private S.A. SPF	104781	LBP Luxco GP 5-South S.à r.l.	104762
Berard & Krasniqi S.à r.l.	104772	LBP Luxco GP 6-Hessen S.à r.l.	104765
Bluebird Securities S.A.	104767	LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l.	104768
BlueCrest Emerging Markets S.à r.l.	104768	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	104738
BM Place d'Armes S.A.	104773	LU PC VII S.à r.l.	104776
Borletti Group 2 S.à r.l.	104771	Panattoni Luxembourg III S.à r.l.	104774
Borletti Group High Management S.à r.l.	104771	Sculptor Investments S.à r.l.	104768
Cafina	104772	Sports Berlin (Luxembourg) S.à r.l.	104771
Canadian Mineral Water S.A.	104774	Sports Rüsselsheim Mannheim (Luxembourg) S.à r.l.	104772
Capitalecho S.A.H.	104775	Violtje Investering	104764
CARE Canadian Real Estate S.A.	104775	Wave Investments S.A.	104762
Carré Bréguet S.à r.l.	104755		

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.038.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 13 August 2010; and

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 39312 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 13 August 2010;

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of notary Maître Martine Schaeffer, dated 8 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1518 of 23 July 2010.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 23 July 2010 decided under the authorised share capital;
2. Registration of the share capital increase of 4 August 2010 decided under the authorised share capital;
3. Registration of the share capital increase of 11 August 2010 decided under the authorised share capital;
4. Registration of the share capital increase of 11 August 2010 decided under the authorised share capital;
5. Registration of the share capital increase of 12 August 2010 decided under the authorised share capital;
6. Reduction of the share capital from its current amount of EUR 63,888,375 to an amount of EUR 63,519,500 by the cancellation of the entire class of J-3 shares, represented by 2,951 class J-3 shares;
7. Reduction of the share capital from its current amount of EUR 63,519,500 to an amount of EUR 63,287,125 by the cancellation of 1,859 class JJ-3 shares;
8. Reduction of the share capital from its current amount of EUR 63,287,125 to an amount of EUR 63,266,375 by the cancellation of 166 class JJ-3 shares;
9. Reduction of the share capital from its current amount of EUR 63,266,375 to an amount of EUR 63,258,375 by the cancellation of 64 class D-5 shares;
10. Reduction of the share capital from its current amount of EUR 63,258,375 to an amount of EUR 63,211,125 by the cancellation of 378 class H-3 shares;
11. Reduction of the share capital from its current amount of EUR 63,211,125 to an amount of EUR 63,207,500 by the cancellation of 29 class H-5 shares;
12. Reduction of the share capital from its current amount of EUR 63,207,500 to an amount of EUR 62,846,375 by the cancellation of 2,889 class H-5 shares;
13. Reduction of the share capital from its current amount of EUR 62,846,375 to an amount of EUR 59,038,625 by the cancellation of 30,462 class A-2 shares and reimbursement of the corresponding share premium of EUR 16.04; and
14. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 23 July 2010, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 61,716,500 (sixty-one million seven hundred sixteen thousand five hundred euro) represented by 493,732 (four hundred ninety-three thousand seven hundred and thirty-two) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 88 (eighty-eight) classes, to an amount of EUR 61,716,625 (sixty-one million seven hundred sixteen thousand six hundred twenty-five euro) represented by 493,733 (four hundred ninety-three thousand seven hundred and thirty-three) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes; and

b. to create a new class of shares denominated "KK-3 shares" and to issue 1 (one) new class KK-3 share (the New KK-3 Share) with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro).

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New KK-3 Share.

The payment of the New KK-3 Share has been made for value on 23 July 2010 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 61,716,625 (sixty-one million seven hundred sixteen thousand six hundred twenty-five euro) as of 23 July 2010.

Second resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 4 August 2010, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,750 (two thousand seven hundred fifty euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 61,716,625 (sixty-one million seven hundred sixteen thousand six hundred twenty-five euro) represented by 493,733 (four hundred ninety-three thousand seven hundred and thirty-three) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, to an amount of EUR 61,719,375 (sixty-one million seven hundred nineteen thousand three hundred seventy-five euro) represented by 493,755 (four hundred ninety-three thousand seven hundred fifty-five) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes; and

b. to issue 22 (twenty-two) new class GG-3 shares (the New GG-3 Shares) with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 20.88 (twenty euro and eighty-eight cent) with respect to the New GG-3 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New GG-3 Shares and of the share premium.

The payment of the New GG-3 Shares and of the share premium has been made for value on 4 August 2010 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 61,719,375 (sixty-one million seven hundred nineteen thousand three hundred seventy-five euro) as of 4 August 2010.

Third resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 11 August 2010, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 13,125 (thirteen thousand one hundred and twenty-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 61,719,375 (sixty-one million seven hundred nineteen thousand three hundred seventy-five euro) represented by 493,755 (four hundred ninety-three thousand seven hundred fifty-five) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro)

each, divided into 89 (eighty-nine) classes, to an amount of EUR 61,732,500 (sixty-one million seven hundred thirty-two thousand five hundred euro) represented by 493,860 (four hundred ninety-three thousand eight hundred sixty) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes; and

b. to issue 105 (one hundred and five) new class H-5 shares (the New H-5 Shares) with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 106.26 (one hundred and six euro and twenty-six cent) with respect to the New H-5 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New H-5 Shares and of the share premium.

The payment of the New H-5 Shares and of the share premium has been made for value on 15 June 2010 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 61,732,500 (sixty-one million seven hundred thirty-two thousand five hundred euro) as of 11 August 2010.

Fourth resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a second resolution of 11 August 2010, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 51,625 (fifty-one thousand six hundred twenty-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 61,732,500 (sixty-one million seven hundred thirty-two thousand five hundred euro) represented by 493,860 (four hundred ninety-three thousand eight hundred sixty) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, to an amount of EUR 61,784,125 (sixty-one million seven hundred eighty-four thousand one hundred twenty-five euro) represented by 494,273 (four hundred ninety-four thousand two hundred seventy-three) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes; and

b. to issue 413 (four hundred thirteen) new class M-3 shares (the New M-3 Shares) with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

c. to accept the payment of a share premium of EUR 109 (one hundred nine euro) with respect to the New M-3 Shares.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the New M-3 Shares and of the share premium.

The payment of the New M-3 Shares and of the share premium has been made for value on 11 August 2010 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 61,784,125 (sixty-one million seven hundred eighty-four thousand one hundred twenty-five euro) as of 11 August 2010 after passing the second resolution.

Fifth resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 12 August 2010, the board of managers of the Company has decided:

a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,104,250 (two million one hundred four thousand two hundred fifty euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 61,784,125 (sixty-one million seven hundred eighty-four thousand one hundred twenty-five euro) represented by 494,273 (four hundred ninety-four thousand two hundred seventy-three) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, to an amount of EUR 63,888,375 (sixty-three million eight hundred eighty-eight thousand three hundred seventy-five euro) represented by 511,107 (five hundred eleven thousand one hundred seven) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes; and

b. - to issue 482 (four hundred eighty-two) new class A-5 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 19.43 (nineteen euro and forty-three cent),

- to issue 1,433 (one thousand four hundred thirty-three) new class A-4 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 11.69 (eleven euro and sixty-nine cent),
- to issue 410 (four hundred ten) new class EE-2 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 115.27 (one hundred fifteen euro and twenty-seven cent),
- to issue 565 (five hundred sixty-five) new class V-3 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 44.70 (forty-four euro and seventy cent),
- to issue 7 (seven) new class B-2 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 5.83 (five euro and eighty-three cent),
- to issue 112 (one hundred twelve) new class Q-2 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 72.19 (seventy-two euro and nineteen cent),
- to issue 1,162 (one thousand one hundred sixty-two) new class C-2 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 74.65 (seventy-four euro and sixty-five cent),
- to issue 85 (eighty-five) new class Z-2 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 31.94 (thirty-one euro and ninety-four cent),
- to issue 97 (ninety-seven) new class P-2 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 0.02 (two cent),
- to issue 113 (one hundred thirteen) new class T-2 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 70.84 (seventy euro and eighty-four cent),
- to issue 103 (one hundred three) new class R-2 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 69.38 (sixty-nine euro and thirty-eight cent),
- to issue 108 (one hundred eight) new class S-2 shares" having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 6.36 (six euro and thirty-six cent),
- to issue 659 (six hundred fifty-nine) new class M-2 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 57.15 (fifty-seven euro and fifteen cent),
- to issue 89 (eighty-nine) new class E-1 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd.; and to accept the payment of a share premium of EUR 59.22 (fifty-nine euro and twenty-two cent),
- to issue 89 (eighty-nine) new class F-1 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 35.13 (thirty-five euro and thirteen cent),
- to issue 430 (four hundred thirty) new class 1-3 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 90.86 (ninety euro and eighty-six cent),
- to create a new class of shares, the GG-2 shares and to issue 123 (one hundred twenty-three) new class GG-2 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 75.31 (seventy-five euro and thirty-one cent),
- to issue 371 (three hundred seventy-one) new class H-2 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 98.14 (ninety-eight euro and fourteen cent),
- to issue 585 (five hundred eighty-five) new class C-1 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 108.56 (one hundred eight euro and fifty-six cent),
- to issue 1,072 (one thousand seventy-two) new class D-1 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 121.80 (one hundred twenty-one euro and eighty cent),
- to issue 98 (ninety-eight) new class H-1 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 111.65 (one hundred eleven euro and sixty-five cent),

- to issue 22 (twenty-two) new class L-3 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to LSF Lux Holdings XII, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 103.21 (one hundred three euro and twenty-one cent),

- to issue 643 (six hundred forty-three) new class E-3 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 9.35 (nine euro and thirty-five cent),

- to issue 247 (two hundred forty-seven) new class A-3 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 74.07 (seventy-four euro and seven cent),

- to issue 290 (two hundred ninety) new class E-2 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 49.02 (forty-nine euro and two cent),

- to issue 1,419 (one thousand four hundred nineteen) new class Y-2 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 120.64 (one hundred twenty euro and sixty-four cent),

- to issue 861 (eight hundred sixty-one) new class T-3 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 92.45 (ninety-two euro and forty-five cent),

- to issue 643 (six hundred forty-three) new class X-3 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 93.87 (ninety-three euro and eighty-seven cent),

- to issue 644 (six hundred forty-four) new class GG-3 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 65.31 (sixty-five euro and thirty-one cent),

- to issue 1,109 (one thousand one hundred nine) new class K-2 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 121.03 (one hundred twenty-one euro and three cent),

- to issue 346 (three hundred forty-six) new class CC-2 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 115.72 (one hundred fifteen euro and seventy-two cent),

- to issue 497 (four hundred ninety-seven) new class K-1 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 2.85 (two euro and eighty-five cent),

- to issue 579 (five hundred seventy-nine) new class 1-1 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 3.29 (three euro and twenty-nine cent),

- to issue 741 (seven hundred forty-one) new class U-2 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 32.66 (thirty-two euro and sixty-six cent), and

- to issue 600 (six hundred) new class CC-3 shares, having a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, to Lone Star Global Holdings, Ltd., and to accept the payment of a share premium of EUR 38.78 (thirty-eight euro and seventy-eight cent);

The A-5 shares, the A-4 shares, the EE-2 shares, the V-3 shares, the B-2 shares, the Q-2 shares, the C-2 shares, the Z-2 shares, the P-2 shares, the T-2 shares, the R-2 shares, the S-2 shares, the M-2 shares, the E-1 shares, the F-1 shares, the I-3 shares, the GG-2 shares, the H-2 shares, the C-1 shares, the D-1 shares, the H-1 shares, the E-3 shares, the A-3 shares, the E-2 shares, the Y-2 shares, the T-3 shares, the X-3 shares, the GG-3 shares, the K-2 shares, the CC-2 shares, the K-1 shares, the I-1 shares, the U-2 shares, the CC-3 shares so created and/or issued are collectively referred to as the "LSGH New issued Shares".

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights to the LSGH New issued Shares, (ii) the subscription and payment by Lone Star Global Holdings, Ltd. to the LSGH New Issued Shares and of the respective share premiums, (iii) the waiver by Lone Star Global Holdings, Ltd. of its preferential subscription rights to the new issued L-3 Shares, and (iv) the subscription and payment by LSF Lux Holdings XII, Ltd. to the new issued L-3 Shares and of the corresponding share premium.

The payment of the LSGH New issued Shares and of the corresponding share premiums has been made for value on 12 August 2010 by Lone Star Global Holdings, Ltd., and the payment of the L-3 Shares and of the corresponding share premium has been made for value on 12 August 2010 by LSF Lux Holdings XII, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR63,888,375 (sixty-three million eight hundred eighty-eight thousand three hundred seventy-five euro) as of 12 August 2010.

Sixth resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 63,888,375 (sixty-three million eight hundred eighty-eight thousand three hundred seventy-five euro) represented by 511,107 (five hundred eleven thousand one hundred seven) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 90 (ninety) classes, by an amount of EUR 368,875 (three hundred sixty-eight thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 63,519,500 (sixty-three million five hundred nineteen thousand five hundred euro) represented by 508,156 (five hundred eight thousand one hundred fifty-six) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by way of cancellation of the entire class of class J-3 shares, represented by 2,951 (two thousand nine hundred fifty-one) class J-3 ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR 368,875 (three hundred sixty-eight thousand eight hundred seventy-five euro).

Seventh resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 63,519,500 (sixty-three million five hundred nineteen thousand five hundred euro) represented by 508,156 (five hundred eight thousand one hundred fifty-six) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by an amount of EUR 232,375 (two hundred thirty-two thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 63,287,125 (sixty-three million two hundred eighty-seven thousand one hundred twenty-five euro) represented by 506,297 (five hundred six thousand two hundred ninety-seven) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by way of cancellation of 1,859 (one thousand eight hundred fifty-nine) class J-3 shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR 232,375 (two hundred thirty-two thousand three hundred seventy-five euro).

Eighth resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 63,287,125 (sixty-three million two hundred eighty-seven thousand one hundred twenty-five euro) represented by 506,297 (five hundred six thousand two hundred ninety-seven) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by an amount of EUR 20,750 (twenty thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR 63,266,375 (sixty-three million two hundred sixty-six thousand three hundred seventy-five euro) represented by 506,131 (five hundred six thousand one hundred thirty-one) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by way of cancellation of 166 (one hundred sixty-six) class J-3 ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR 20,750 (twenty thousand seven hundred fifty euro).

Ninth resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 63,266,375 (sixty-three million two hundred sixty-six thousand three hundred seventy-five euro) represented by 506,131 (five hundred six thousand one hundred thirty-one) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by an amount of EUR 8,000 (eight thousand euro) to an amount of EUR 63,258,375 (sixty-three million two hundred fifty-eight thousand three hundred seventy-five euro) represented by 506,067 (five hundred six thousand sixty-seven) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by way of cancellation of 64 (sixty-four) class D-5 ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR 8,000 (eight thousand euro).

Tenth resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 63,258,375 (sixty-three million two hundred fifty-eight thousand three hundred seventy-five euro) represented by 506,067 (five hundred six thousand sixty-seven) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by an amount of EUR 47,250 (forty-seven thousand two hundred fifty euro) to an amount of EUR 63,211,125 (sixty-three million two hundred eleven thousand one hundred twenty-five euro) represented by 505,689 (five hundred five thousand six hundred eighty-nine) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by way of cancellation of 378 (three

hundred seventy-eight) class H-3 ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR 47,250 (forty-seven thousand two hundred fifty euro).

Eleventh resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 63,211,125 (sixty-three million two hundred eleven thousand one hundred twenty-five euro) represented by 505,689 (five hundred five thousand six hundred eighty-nine) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by an amount of EUR 3,625 (three thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 63,207,500 (sixty-three million two hundred seven thousand five hundred euro) represented by 505,660 (five hundred five thousand six hundred sixty) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by way of cancellation of 29 (twenty-nine) class H-5 ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR 3,625 (three thousand six hundred twenty-five euro).

Twelfth resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 63,207,500 (sixty-three million two hundred seven thousand five hundred euro) represented by 505,660 (five hundred five thousand six hundred sixty) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by an amount of EUR 361,125 (three hundred sixty-one thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 62,846,375 (sixty-two million eight hundred forty-six thousand three hundred seventy-five euro) represented by 502,771 (five hundred two thousand seven hundred seventy-one) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by way of cancellation of 2,889 (two thousand eight hundred eighty-nine) class H-5 ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR 361,125 (three hundred sixty-one thousand one hundred twenty-five euro).

Thirteenth resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 62,846,375 (sixty-two million eight hundred forty-six thousand three hundred seventy-five euro) represented by 502,771 (five hundred two thousand seven hundred seventy-one) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by an amount of EUR 3,807,750 (three million eight hundred seven thousand seven hundred fifty euro) to an amount of EUR 59,038,625 (fifty-nine million thirty-eight thousand six hundred twenty-five euro) represented by 472,309 (four hundred seventy-two thousand three hundred nine) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 89 (eighty-nine) classes, by way of cancellation of 30,462 (thirty thousand four hundred sixty-two) class A-2 ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reimburse Lone Star Global Holdings, Ltd. an amount of EUR 3,807,766.04 (three million eight hundred seven thousand seven hundred sixty-six euro and four cent), representing the nominal value of the A-2 shares so cancelled plus the corresponding share premium of EUR 16.04 (sixteen euro and four cents).

Fourteenth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 59,038,625 (fifty-nine million thirty-eight thousand six hundred twenty-five euro) represented by 472,309 (four hundred seventy-two thousand three hundred nine) ordinary shares ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided in 89 classes as follows:

- 6,235 class A shares;
- 610 class B shares;
- 5,571 class C-1 shares;
- 1,615 class D-1 shares;
- 1,343 class E-1 shares;
- 380 class F-1 shares;
- 1,606 class G-1 shares;
- 284 class H-1 shares;
- 690 class I-1 shares;
- 545 class J-1 shares;

505 class K-1 shares;
9,985 class A-2 shares;
1,271 class B-2 shares;
6,606 class C-2 shares;
3,508 class E-2 shares;
91 class G-2 shares;
59,205 class H-2 shares;
3,483 class I-2 shares;
3,417 class J-2 shares;
2,195 class K-2 shares;
692 class L-2 shares;
16,084 class M-2 shares;
2,048 class N-2 shares;
2,366 class P-2 shares;
1,633 class Q-2 shares;
935 class R-2 shares;
437 class S-2 shares;
400 class T-2 shares;
33,948 class U-2 shares;
10,917 class V-2 shares;
2,648 class W-2 shares;
4,498 class X-2 shares;
1,734 class Y-2 shares;
431 class Z-2 shares;
509 class AA-2 shares;
1 class BB-2 share;
358 class CC-2 shares;
56 class DD-2 shares;
1,310 class EE-2 shares;
12 class FF-2 shares;
123 class GG-2 shares;
1,050 class A-3 shares;
1.070 class B-3 shares;
1,618 class C-3 shares;
7,924 class D-3 shares;
5,815 class E-3 shares;
7,581 class F-3 shares;
10,383 class H-3 shares;
10,445 class I-3 shares;
738 class K-3 shares;
162 class L-3 shares;
8,875 class M-3 shares;
216 class N-3 shares;
2,731 class O-3 shares;
491 class P-3 shares;
49,104 class Q-3 shares;
100 class R-3 shares;
9,119 class T-3 shares;
13,017 class U-3 shares;
6.071 class V-3 shares;
502 class W-3 shares;
4,247 class X-3 shares;
440 class Y-3 shares;

314 class Z-3 shares;
416 class AA-3 shares;
38 class BB-3 shares;
9416 class CC-3 shares;
221 class DD-3 shares;
50 class EE-3 shares;
13 class FF-3 shares;
17,140 class GG-3 shares;
23,559 class HH-3 shares;
378 class II-3 shares;
14,763 class JJ-3 shares;
1 class KK-3 share;
19,490 class A-4 shares;
8,695 class B-4 shares;
9,837 class C-4 shares;
7,690 class D-4 shares;
1,317 class E-4 shares;
4,283 class F-4 shares;
3,886 class A-5 shares;
1,766 class B-5 shares;
3,265 class C-5 shares;
3,122 class D-5 shares;
5 class E-5 shares;
2 class F-5 shares;
301 class G-5 shares; and
10,357 class H-5 shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mail, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par M^e Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 13 août 2010; et

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mail, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 39312 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 13 août 2010;

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Lone Star Capital Investments S.à.r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître

Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, en date du 8 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1518 du 23 juillet 2010.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour

1. Constatation de l'augmentation de capital du 23 juillet 2010 décidée sous le capital autorisé;
2. Constatation de l'augmentation de capital du 4 août 2010 décidée sous le capital autorisé;
3. Constatation de l'augmentation de capital du 11 août 2010 décidée sous le capital autorisé;
4. Constatation de l'augmentation de capital du 11 août 2010 décidée sous le capital autorisé,
5. Constatation de l'augmentation de capital du 12 août 2010 décidée sous le capital autorisé,
6. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 63.888.375 pour le faire passer à un montant de EUR 63.519.500 par le biais de l'annulation de 2.951 parts sociales ordinaires de classe J-3;
7. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 63.519.500 pour le faire passer à un montant de EUR 63.287.125 par le biais de l'annulation de 1.859 parts sociales ordinaires de classe JJ-3;
8. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 63.287.125 pour le faire passer à un montant de EUR 63.266.375 par le biais de l'annulation de 166 parts sociales ordinaires de classe JJ-3;
9. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 63.266.375 pour le faire passer à un montant de EUR 63.258.375 par le biais de l'annulation de 64 parts sociales ordinaires de classe D-5;
10. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 63.258.375 pour le faire passer à un montant de EUR 63.211.125 par le biais de l'annulation de 378 parts sociales ordinaires de classe H-3;
11. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 63.211.125 pour le faire passer à un montant de EUR 63.207.500 par le biais de l'annulation de 29 parts sociales ordinaires de classe H-5;
12. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 63.207.500 pour le faire passer à un montant de EUR 62.846.375 par le biais de l'annulation de 2.889 parts sociales ordinaires de classe H-5;
13. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 62.846.375 pour le faire passer à un montant de EUR 59.038.625 par le biais de l'annulation de 30.462 parts sociales ordinaires de classe A-2; et
14. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 23 juillet 2010, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 61.716.500 (soixante et un millions sept cent seize mille cinq cents euros) représenté par 493.732 (quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 88 (quatre-vingt-huit) classes, à un montant de EUR 61.716.625 (soixante et un millions sept cent seize mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 493.733 (quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-trois) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes; et

b. de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommée "classe KK-3" et d'émettre 1 (une) nouvelle part sociale de classe KK-3 (la Nouvelle Part Sociale de classe KK-3), ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros).

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. de la Nouvelle Part Sociale de classe KK-3.

Le paiement de la Nouvelle Part Sociale de classe KK-3 a été effectué le 23 juillet 2010 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie de l'extrait de compte démontrant le versement des valeurs de souscription est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 61.716.625 (soixante et un millions sept cent seize mille six cent vingt-cinq euros) au 23 juillet 2010.

Seconde résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 4 août 2010, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 2.750 (deux mille sept cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 61.716.625 (soixante et un millions sept cent seize mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 493.733 (quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent trente-trois) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR 61.719.375 (soixante et un millions sept cent dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 493.755 (quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes;

b. d'émettre 22 (vingt-deux) nouvelles parts sociales de classe GG-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe GG-3), ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros); et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 20,88 (vingt euros et quatre-vingt-huit cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe GG-3.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe GG-3 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe GG-3 et de la prime d'émission a été effectué le 4 août 2010 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 61.719.375 (soixante et un millions sept cent dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) au 4 août 2010.

Troisième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 11 août 2010, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 13.125 (treize mille cent vingt-cinq euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 61.719.375 (soixante et un millions sept cent dix-neuf mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 493.755 (quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR 61.732.500 (soixante et un millions sept cent trente-deux mille cinq cents euros) représenté par 493.860 (quatre cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes;

b. d'émettre 105 (cent cinq) nouvelles parts sociales de classe H-5 (les Nouvelles Parts Sociales de classe H-5), ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 106,26 (cent six euros et vingt-six cents) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe H-5.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe H-5 et de la prime d'émission a été effectué le 11 août 2010 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 61.732.500 (soixante et un millions sept cent trente-deux mille cinq cents euros) au 11 août 2010.

Quatrième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une seconde résolution, passée par acte séparé, du 11 août 2010, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 51.625 (cinquante et un mille six cent vingt-cinq euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 61.732.500 (soixante et un millions sept cent trente-

deux mille cinq cents euros) représenté par 493.860 (quatre cent quatre-vingt-treize mille huit cent soixante) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR 61.784.125 (soixante et un millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cent vingt-cinq euros) représenté par 494.273 (quatre cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-treize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes;

b. d'émettre 413 (quatre cent treize) nouvelles parts sociales de classe M-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe M-3), ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

c. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 109 (cent neuf euros) en rapport avec les Nouvelles Parts Sociales de classe M-3.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe M-3 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe M-3 et de la prime d'émission a été effectué le 11 août 2010 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée et validée par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 61.784.125 (soixante et un millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cent vingt-cinq euros) au 11 août 2010.

Cinquième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 12 août 2010, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 2.104.250 (deux millions cent quatre mille deux cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 61.784.125 (soixante et un millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cent vingt-cinq euros) représenté par 494.273 (quatre cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-treize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR 63.888.375 (soixante-trois millions huit cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 511.107 (cinq cent onze mille cent sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes; et

b. - d'émettre 482 (quatre cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales de classe A-5, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 19,43 (dix-neuf euro et quarante-trois cent),

- d'émettre 1.433 (mille quatre cent trente-trois) nouvelles parts sociales de classe A-4, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 11,69 (onze euro et soixante-neuf cent),

- d'émettre 410 (quatre cent dix) nouvelles parts sociales de classe EE-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 115,27 (cent quinze euro et vingt-sept cent),

- d'émettre 565 (cinq cent soixante-cinq) nouvelles parts sociales de classe V-3, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 44,70 (quarante-quatre euro et soixante-dix cent),

- d'émettre 7 (sept) nouvelles parts sociales de classe B-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 5,83 (cinq euro et quatre-vingt-trois cent),

- d'émettre 112 (cent douze) nouvelles parts sociales de classe Q-2, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR72.19 (soixante-douze euro et dix-neuf cent),

- d'émettre 1.162 (mille cent soixante-deux) nouvelles parts sociales de classe C-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 74,65 (soixante- quatorze euro et soixante-cinq cent),

- d'émettre 85 (quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe Z-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 31,94 (trente-et-un euro et quatre-vingt-quatorze cent),

- d'émettre 97 (quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales de classe P-2, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 0,02 (deux cent),

- d'émettre 113 (cent treize) nouvelles parts sociales de classe T-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 70,84 (soixante-dix euro et quatre-vingt-quatre cent),
- d'émettre 103 (cent trois) nouvelles parts sociales de classe R-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 69,38 (soixante-neuf euro et trente-huit cent),
- d'émettre 108 (cent huit) nouvelles parts sociales de classe S-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 6,36 (six euro et trente-six cent),
- d'émettre 659 (six cent cinquante-neuf) nouvelles parts sociales de classe M-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 57,15 (cinquante-sept euro et quinze cent),
- d'émettre 89 (quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales de classe E-1, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 59,22 (cinquante-neuf euros et vingt-deux cents),
- d'émettre 89 (quatre-vingt-neuf) nouvelles parts sociales de classe F-1, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 35,13 (trente-cinq euros et treize cent),
- d'émettre 430 (quatre cent trente) nouvelles parts sociales de classe I-3, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 90,86 (quatre-vingt-dix euro et quatre-vingt-six cent),
- de créer une nouvelle classe de parts sociales dénommée "classe GG-2" et d'émettre 123 (cent vingt-trois) nouvelles parts sociales de classe GG-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 75,31 (soixante-quinze euros et trente-et-un cents),
- d'émettre 371 (trois cent soixante-et-onze) nouvelles parts sociales de classe H-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 98,14 (quatre-vingt-dix-huit euro et quatorze cent),
- d'émettre 585 (cinq cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de classe C-1, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 108,56 (cent huit euro et cinquante-six cent),
- d'émettre 1.072 (mille soixante-douze) nouvelles parts sociales de classe D-1, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 121,80 (cent vingt et un euros et quatre-vingt cents),
- d'émettre 98 (quatre-vingt-dix-huit) nouvelles parts sociales de classe H-1, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 111,65 (cent onze euro et soixante-cinq cent),
- d'émettre 22 (vingt-deux) nouvelles parts sociales de classe L-3, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à LSF Lux Holdings XII, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 103,21 (cent trois euro et vingt et un cent),
- d'émettre 643 (six cent quarante-trois) nouvelles parts sociales de classe E-3, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 9,35 (neuf euro et trente-cinq cent),
- d'émettre 247 (deux cent quarante-sept) nouvelles parts sociales de classe A-3, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 74,07 (soixante-quatorze euro et sept cent),
- d'émettre 290 (deux cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales de classe E-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 49,02 (quarante-neuf euros et deux cents),
- d'émettre 1.419 (mille quatre cent dix-neuf) nouvelles parts sociales de classe Y-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 120,64 (cent vingt euros et soixante-quatre cents),
- d'émettre 861 (huit cent soixante et une) nouvelles parts sociales de classe T-3, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 92,45 (quatre-vingt-douze euro et quarante-cinq cent),
- d'émettre 643 (six cent quarante-trois) nouvelles parts sociales de classe X-3, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 93,87 (quatre-vingt-treize euro et quatre-vingt-sept cent),

- d'émettre 644 (six cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales de classe GG-3, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 65,31 (soixante-cinq euros et trente et un cents),

- d'émettre 1.109 (mille cent neuf) nouvelles parts sociales de classe K-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 121,03 (cent vingt et un euro et trois cent),

- d'émettre 346 (trois cent quarante-six) nouvelles parts sociales de classe CC-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 115,72 (cent quinze euro et soixante-douze cent),

- d'émettre 497 (quatre cent quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales de classe K-1, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 2,85 (deux euros et quatre-vingt-cinq cents),

- d'émettre 579 (cinq cent soixante-dix-neuf) nouvelles parts sociales de classe I-1, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 3,29 (trois euro et vingt-neuf cent),

- d'émettre 741 (sept cent quarante et une) nouvelles parts sociales de classe U-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 32,66 (trente-deux euros et soixante-six cents), et

- d'émettre 600 (six cents) nouvelles parts sociales de classe CC-3, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à Lone Star Global Holdings, Ltd., et d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 38,78 (trente-huit euros et soixante-dix-huit cents);

Les parts sociales de classe A-5, A-4, EE-2, V-3, B-2, Q-2, C-2, Z-2, P-2, T-2, R-2, S-2, M-2, E-1, F-1, I-3, GG-2, H-2, C-1, D-1, H-1, E-3, A-3, E-2, Y-2, T-3, X-3, GG-3, K-2, CC-2, K-1, I-1, U-2, CC-3 ainsi créés et/ou émises sont collectivement dénommées ci-après "les Nouvelles Parts Sociales LSGH".

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, en ce qui concerne les Nouvelles Parts Sociales LSGH (ii) la souscription à et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales LSGH et des primes d'émission correspondantes, (iii) la renonciation de Lone Star Global Holdings, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, en ce qui concerne les nouvelles parts sociales de classe L-3 (ii) la souscription à et le paiement par LSF Lux Holdings XII, Ltd. des nouvelles parts sociales de classe L-3 et de la prime d'émission correspondante.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales LSGH et des primes d'émission a été effectué le 12 août 2010 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants; le paiement des nouvelles parts sociales de classe L-3 et de la prime d'émission correspondante a été effectué le 12 août 2010 par LSF Lux Holdings XII, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 63.888.375 (soixante-trois millions huit cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros) au 12 août 2010.

Sixième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 368.875 (trois cent soixante-huit mille huit cent soixante-quinze euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 63.888.375 (soixante-trois millions huit cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 511.107 (cinq cent onze mille cent sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 90 (quatre-vingt-dix) classes, à un montant de EUR 63.519.500 (soixante-trois millions cinq cent dix-neuf mille cinq cent euros) représenté par 508.156 (cinq cent huit mille cent cinquante-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, par l'annulation de la totalité de la classe de parts sociales J-3, représentée par 2.951 (deux mille neuf cent cinquante-et-une) parts sociales ordinaires de classe J-3, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR 368.875 (trois cent soixante-huit mille huit cent soixante-quinze euros).

Septième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 232.375 (deux cent trente-deux mille trois cent soixante-quinze euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 63.519.500 (soixante-trois millions cinq cent dix-neuf mille cinq cent euros) représenté par 508.156 (cinq cent huit mille cent cinquante-six) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR 63.287.125 (soixante-trois millions deux cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-

cinq euros) représenté par 506.297 (cinq cent six mille deux cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, par l'annulation de 1.859 (mille huit cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires de classe JJ-3, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR 232.375 (deux cent trente-deux mille trois cent soixante-quinze euros).

Huitième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 20.750 (vingt mille sept cent cinquante euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 63.287.125 (soixante-trois millions deux cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-cinq euros) représenté par 506.297 (cinq cent six mille deux cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR 63.266.375 (soixante-trois millions deux cent soixante-six mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 506.131 (cinq cent six mille cent trente et une) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, par l'annulation de 166 (cent soixante-six) parts sociales ordinaires de classe JJ-3, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR 20.750 (vingt mille sept cent cinquante euros).

Neuvième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 8.000 (huit mille euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 63.266.375 (soixante-trois millions deux cent soixante-six mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 506.131 (cinq cent six mille cent trente et une) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR 63.258.375 (soixante-trois millions deux cent cinquante-huit mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 506.067 (cinq cent six mille soixante-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, par l'annulation de 64 (soixante-quatre) parts sociales ordinaires de classe D-5, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR 8.000 (huit mille euros).

Dixième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 47.250 (quarante-sept mille deux cent cinquante euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 63.258.375 (soixante-trois millions deux cent cinquante-huit mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 506.067 (cinq cent six mille soixante-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR 63.211.125 (soixante-trois millions deux cent onze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 505.689 (cinq cent cinq mille six cent quatre-vingt-neuf) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, par l'annulation de 378 (trois cent soixante-dix-huit) parts sociales ordinaires de classe H-3, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR 47.250 (quarante-sept mille deux cent cinquante euros).

Onzième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 3.625 (trois mille six cent vingt-cinq euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 63.211.125 (soixante-trois millions deux cent onze mille cent vingt-cinq euros) représenté par 505.689 (cinq cent cinq mille six cent quatre-vingt-neuf) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR 63.207.500 (soixante-trois millions deux cent sept mille cinq cents euros) représenté par 505.660 (cinq cent cinq mille six cent soixante) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, par l'annulation de 29 (vingt-neuf) parts sociales ordinaires de classe H-5, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR 3.625 (trois mille six cent vingt-cinq euros).

Douzième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 361.125 (trois cent soixante-et-un mille cent vingt-cinq euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 63.207.500 (soixante-trois millions deux cent sept mille cinq cents euros) représenté par 505.660 (cinq cent cinq mille six cent soixante) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR 62.846.375 (soixante-deux millions huit cent quarante-six mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 502.771 (cinq cent deux mille sept cent soixante et onze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, par l'annulation de 2.889 (deux mille huit cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires de classe H-5, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune,

chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR 361.125 (trois cent soixante et un mille cent vingt-cinq euros).

Treizième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 3.807.750 (trois millions huit cent sept mille sept cent cinquante euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 62.846.375 (soixante-deux millions huit cent quarante-six mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 502.771 (cinq cent deux mille sept cent soixante et onze) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, à un montant de EUR 59.038.625 (cinquante-neuf millions trente-huit mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 472.309 (quatre cent soixante-douze mille trois cent neuf) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 89 (quatre-vingt-neuf) classes, par l'annulation de 30.462 (trente mille quatre cent soixante-deux) parts sociales ordinaires de classe A-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de rembourser à Lone Star Global Holdings, Ltd. un montant de EUR 3.807.766,04 (trois millions huit cent sept mille sept cent soixante-six euros et quatre cents), correspondant à la valeur nominale des parts sociales annulées et au remboursement de la prime d'émission correspondante de EUR 16,04 (seize euros et quatre cents).

Quatorzième résolution

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 59.038.625 (cinquante-neuf millions trente-huit mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 472.309 (quatre cent soixante-douze mille trois cent neuf) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en 89 classes comme suit:

- 6.235 parts sociales de classe A;
- 610 parts sociales de classe B;
- 5.571 parts sociales de classe C-1;
- 1.615 parts sociales de classe D-1;
- 1.343 parts sociales de classe E-1;
- 380 parts sociales de classe F-1;
- 1.606 parts sociales de classe G-1;
- 284 parts sociales de classe H-1;
- 690 parts sociales de classe I-1;
- 545 parts sociales de classe J-1;
- 505 parts sociales de classe K-1;
- 9.985 parts sociales de classe A-2;
- 1.271 parts sociales de classe B-2;
- 6.606 parts sociales de classe C-2;
- 3.508 parts sociales de classe E-2;
- 91 parts sociales de classe G-2;
- 59.205 parts sociales de classe H-2;
- 3.483 parts sociales de classe I-2;
- 3.417 parts sociales de classe J-2;
- 2.195 parts sociales de classe K-2;
- 692 parts sociales de classe L-2;
- 16.084 parts sociales de classe M-2;
- 2.048 parts sociales de classe N-2;
- 2.366 parts sociales de classe P-2;
- 1.633 parts sociales de classe Q-2;
- 935 parts sociales de classe R-2;
- 437 parts sociales de classe S-2;
- 400 parts sociales de classe T-2;
- 33.948 parts sociales de classe U-2;
- 10.917 parts sociales de classe V-2;
- 2.648 parts sociales de classe W-2;
- 4.498 parts sociales de classe X-2;
- 1.734 parts sociales de classe Y-2;

431 parts sociales de classe Z-2;
509 parts sociales de classe AA-2;
1 part sociale de classe BB-2;
358 parts sociales de classe CC-2;
56 parts sociales de classe DD-2;
1.310 parts sociales de classe EE-2;
12 parts sociales de classe FF-2;
123 parts sociales de classe GG-2;
1.050 parts sociales de classe A-3;
1.070 parts sociales de classe B-3;
1.618 parts sociales de classe C-3;
7.924 parts sociales de classe D-3;
5.815 parts sociales de classe E-3;
7.581 parts sociales de classe F-3;
10.383 parts sociales de classe H-3;
10.445 parts sociales de classe I-3;
738 parts sociales de classe K-3;
162 parts sociales de classe L-3;
8.875 parts sociales de classe M-3;
216 parts sociales de classe N-3;
2.731 parts sociales de classe O-3;
491 parts sociales de classe P-3;
49.104 parts sociales de classe Q-3;
100 parts sociales de classe R-3;
9.119 parts sociales de classe T-3;
13.017 parts sociales de classe U-3;
6.071 parts sociales de classe V-3;
502 parts sociales de classe W-3;
4.247 parts sociales de classe X-3;
440 parts sociales de classe Y-3;
314 parts sociales de classe Z-3;
416 parts sociales de classe AA-3;
38 parts sociales de classe BB-3;
9.416 parts sociales de classe CC-3;
221 parts sociales de classe DD-3;
50 parts sociales de classe EE-3;
13 parts sociales de classe FF-3;
17.140 parts sociales de classe GG-3;
23.559 parts sociales de classe HH-3;
378 parts sociales de classe M-3;
14.763 parts sociales de classe JJ-3;
1 part sociale de classe KK-3;
19.490 parts sociales de classe A-4;
8.695 parts sociales de classe B-4;
9.837 parts sociales de classe C-4;
7.690 parts sociales de classe D-4;
1.317 parts sociales de classe E-4;
4.283 parts sociales de classe F-4;
3.886 parts sociales de classe A-5;
1.766 parts sociales de classe B-5;
3.265 parts sociales de classe C-5;
3.122 parts sociales de classe D-5;
5 parts sociales de classe E-5;

2 parts sociales de classe F-5;
301 parts sociales de classe G-5; et
10.357 parts sociales de classe H-5."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2010. LAC/2010/36945. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Conny Schumacher.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010118338/968.

(100134142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Carré Bréguet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.187.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of the month of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DH French Light Industrial S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg represented by Ms Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by way of a proxy dated 19 August 2010 (which shall remain with the present deed to be registered therewith).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Carré Bréguet S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Carré Bréguet S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may further invest in, disinvest from and manage, directly or indirectly, any real estate properties of any kind.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) divided into 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to nonshareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The annual accounts are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood

that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party and the notary, DH French Light Industrial S.à r.l. has subscribed and entirely paid-up the 500 (five hundred) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,800 Euros.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. The following persons are named managers (each with single signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Mr Gérard Becquer	Réviseur d'entreprises	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	29/04/1956	Briey (France)
Mr Laurent Bélik	Employee	28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	02/09/1974	Ixelles (Belgium)
Mr Kevin Grundy	Principal	45 Pall Mall London SW1Y 5JG United Kingdom	19/05/1973	Maryland (USA)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2010.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatrième jour du mois d'août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DH French Light Industrial S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg représentée par Ms Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg conformément à une procuration datée du 19 août 2010 (qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Carré Bréguet S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Carré Bréguet S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, toute société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut investir dans, vendre et/ou gérer, directement ou indirectement, de l'immobilier de toute sorte.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cents Euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives.

Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle

assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable. A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, DH French Light Industrial S.à r.l., et le notaire, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les 500 (cinq cents) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ 1.800 Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuelle) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

104762

Nom	Profession	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Monsieur Gérard Becquer	Réviseur d'entreprises	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	29/04/1956	Briey (France)
Monsieur Laurent Bélik	Employé	28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg	02/09/1974	Ixelles (Belgium)
Monsieur Kevin Grundy	Principal	45 Pall Mall London SW1Y 5JG United Kingdom	19/05/1973	Maryland (USA)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 août 2010. Relation: lac/2010/37666. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010117801/390.

(100134209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

LBP Luxco GP 5-South S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.515.

—
EXTRAIT

Die Adresse des Teilhabers LBP Lion Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 120 194 hat sich geändert und lautet nunmehr:

2, Avenue Charles de Gaulle

Gebäude C, 1.Etage

L-1653 Luxembourg

Die Adresse, die Amtsführung und die Zeichnungsberechtigung der Geschäftsführerin LBP Lion Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 120 194, bestellt seit 07.09.2006, haben sich geändert und lauten nunmehr:

Adresse: 2, Avenue Charles de Gaulle

Gebäude C, 1.Etage

L-1653 Luxembourg

Amtsführung: Geschäftsführerin

Zeichnungsberechtigung: Geschäftsführerin mit unbeschränkter Einzelvertretungsmacht

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. August 2010.

LBP Luxco GP 5-South Sàrl

Vertreten durch LBC Lion Holdings Sàrl

Ralph Kürschner

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010118941/26.

(100134695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Wave Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 36.215.

GLOBAL TRUST ADVISORS SA a dénoncé par lettre datée du 06 Août 2010 tout office de domiciliation de la société WAVE INVESTMENTS SA, domiciliée 38 Avenue de la Faïencerie (RCSL B0036215), avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 13 Août 2010.

Global Trust Advisors S.A.

Signature

Référence de publication: 2010118425/12.

(100132941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

A+I B.E.D. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 5, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 148.519.

—
Date de clôture de comptes annuels au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 01/09/2010.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2010118427/13.

(100134578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

ARARE, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.577.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010118430/11.

(100134733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Arendt Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 145.917.

—
La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arendt Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2010118431/11.

(100134835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Atelier Engler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldingen, 173, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 144.963.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 2. September 2010.

Für die Gesellschaft

Notar

Référence de publication: 2010118433/12.

(100134774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Abervale Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 113.095.

Les comptes annuels de clôture au 31.07.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118434/10.

(100135063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Viooltje Investerings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 31.153.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 mai 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 375 du 16 décembre 1989, statuts modifiés suivant actes reçus par le même notaire, en date du 18 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 468 du 11 octobre 1993, en date du 10 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 93 du 14 mars 1994, et en date du 3 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 690 du 9 décembre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 762 du 18 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 SEP. 2010.

VIOOLTJE INVESTERINGS

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010120270/21.

(100135430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

AFL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 147.610.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juillet 2010 que:

Monsieur Michele CANEPA, employé privé, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Andréa Luigi BELOMETTI, démissionnaire;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 02 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010118435/14.

(100134967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

AG MC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 154.779.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 17 août 2010

Suite à la cession de parts intervenues sous seing privé, les cent (100,-) parts d'une valeur nominale de cent vingt cinq € (125,- euros) chacune de la société "AG MC" Sarl avec siège au 2, Rue du Kiem L 1857 Luxembourg sont dès à présents souscrites comme suit:

Monsieur Mathieu LOU, demeurant au 28, Rue du Petit Pré F - 57000 METZ 20 parts sociales

Madame NGUYEN Catherine, demeurant au 28, Rue du Petit Pré F - 57000 METZ 80 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118436/14.

(100134944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

LBP Luxco GP 6-Hessen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.704.

—
EXTRAIT

Die Adresse des Teilhabers LBP Lion Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 120 194 hat sich geändert und lautet nunmehr:

2, Avenue Charles de Gaulle

Gebäude C, 1.Etage

L-1653 Luxembourg

Die Adresse, die Amtsführung und die Zeichnungsberechtigung der Geschäftsführerin LBP Lion Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 120 194, bestellt seit 07.09.2006, haben sich geändert und lauten nunmehr:

Adresse: 2, Avenue Charles de Gaulle

Gebäude C, 1.Etage

L-1653 Luxembourg

Amtsführung: Geschäftsführerin

Zeichnungsberechtigung: Geschäftsführerin mit unbeschränkter Einzelvertretungsmacht

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 31. August 2010.

LBP Luxco GP 6-Hessen Sàrl

Vertreten durch LBC Lion Holdings Sàrl

Ralph Kürschner

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010118942/26.

(100134696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

AGSI S.A., Agence Générale et Service d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 63.005.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118437/9.

(100135045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Aldi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.599.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale, tenue en date du 14 juillet 2010, de nommer aux fonctions de réviseur d'entreprise: Audit & Compliance, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 115.384, avec siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen

Son mandat se terminera lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010118440/15.

(100135117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Agence J. Friedrich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 3, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 55.711.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118438/10.

(100135075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Atid, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 66.397.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 juin 2010

L'Assemblée Générale appelle aux fonctions:

1) d'Administrateurs pour l'exercice 2010

- Monsieur Patrick GILER,

- Madame Anne-Marie GILER.

- Madame Renée GILER.

2) d'Administrateur délégué pour l'exercice 2010

- Monsieur Patrick GILER,

3) de commissaire aux comptes pour l'exercice 2010

- Monsieur Daniel MAGITTERI.

POUR ATID

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signature

Référence de publication: 2010118736/20.

(100133636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Aldi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.599.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118441/10.

(100135123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

ITT International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.132.

Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société tenue au siège social en date du 11 août 2010

L'associé unique prend note de la démission de M. Donald E. Foley en tant que gérant de la Société et nomme M. Samir Patel, avec adresse professionnelle 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, Etats Unis d'Amérique en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.

L'associé unique prend note du transfert de l'adresse professionnelle de Mme Danielle Kolbach, gérant de la Société, au 22, rue Charles Arendt, L-1134 Luxembourg et que l'adresse professionnelle de M. Marc Schintgen est au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2010118755/18.

(100133462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Atlantic Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.418.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59503 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118446/10.

(100134880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Audix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 65.469.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 4 août 2010

Madame Bettina BLINN, réviseur d'entreprises, demeurant au 32, In der Olk, D-54290 Trèves, Allemagne a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 31 août 2010.

Référence de publication: 2010118447/12.

(100135156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Bavarian Sky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.982.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 30 août 2010

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010118448/14.

(100134751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Bluebird Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.209.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 30 août 2010

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010118449/14.

(100134754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

LBP Luxco GP 7-Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.707.

—
EXTRAIT

Die Adresse des Teilhabers LBP Lion Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 120 194 hat sich geändert und lautet nunmehr:

2, Avenue Charles de Gaulle
Gebäude C, 1.Etage
L-1653 Luxembourg

Die Adresse, die Amtsführung und die Zeichnungsberechtigung der Geschäftsführerin LBP Lion Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 120 194, bestellt seit 07.09.2006, haben sich geändert und lauten nunmehr:

Adresse: 2, Avenue Charles de Gaulle
Gebäude C, 1.Etage
L-1653 Luxembourg
Amtsführung: Geschäftsführerin
Zeichnungsberechtigung: Geschäftsführerin mit unbeschränkter Einzelvertretungsmacht
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. August 2010.

LBP Luxco GP 7-Office Sàrl
Vertreten durch LBC Lion Holdings Sàrl
Ralph Kürschner
Geschäftsführer

Référence de publication: 2010118943/26.

(100134700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

BlueCrest Emerging Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.200.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 30 août 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 30 août 2010.
Pour extrait conforme
Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010118450/15.

(100134752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Sculptor Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 104.243.

—
In the year two thousand and ten, on the first of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SCULPTOR INVESTMENTS S. à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, dated November 16th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 94 of February 2nd, 2005. The Articles of Association have been amended

for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 15th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 218 of February 2nd, 2010.

The meeting is presided by Mrs Nathalie SENDEGEYA, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, “maître en droit”, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed “ne varietur” by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that 100% of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.) To transfer the registered office from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach to 2, rue J.Hackin, L-1746 Luxembourg;

2.) To amend the provisions of the first and second paragraphs of article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

3.) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach to 2, rue J.Hackin, L-1746 Luxembourg to so that the first and second paragraphe of article 3 of the articles of association will be read as follows:

“Art. 3. Registered office (first and second paragraphs). The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.”

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille dix, le premier septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée «SCULPTOR INVESTMENTS S. à r.l.», avec siège social à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 2 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 218 du 2 février 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie SENDEGEYA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que 100% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

2) Modification de l'article 3, premier et deuxième paragraphe des statuts de la Société comme suit:

«Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la municipalité de Luxembourg par décision du conseil de gérance.»

3) Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin et de modifier par subséquent l'article 3, premier et deuxième paragraphe des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Siège social (premier et deuxième paragraphes). Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de la municipalité de Luxembourg par décision du conseil de gérance.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Sendegeya, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2010. LAC/2010/38686. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010120721/115.

(100137015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Borletti Group High Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.968.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010118452/10.

(100134929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Borletti Group 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 128.429.

Le bilan au 31/03/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010118453/10.

(100134722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Barguzin Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.481.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010118454/13.

(100134746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Sports Berlin (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 155.012.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 20 juillet 2010 que Mr. Hermann-Günter Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été nommé comme gérant de la Société avec effet au 2 juillet 2010 et pour une durée indéterminée, en remplacement du gérant démissionnaire, Mr. Peter Jaewook Jun.

Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Dennis Müller;
- Hermann-Günter Schommarz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 août 2010.

Pour la Société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2010120859/21.

(100135853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Belron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.639.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59458 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118457/10.

(100134922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Berard & Krasniqi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 106.727.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 2 septembre 2010.

Un gérant

Référence de publication: 2010118460/11.

(100134934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Sports Rüsselsheim Mannheim (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 155.071.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 20 juillet 2010 que Mr. Hermann-Günter Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été nommé comme gérant de la Société avec effet au 2 juillet 2010 et pour une durée indéterminée, en remplacement du gérant démissionnaire, Mr. Peter Jaewook Jun.

Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Dennis Müller;
- Hermann-Günter Schommarz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 août 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010120860/21.

(100135851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Cafina, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 50.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010118476/12.

(100135169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

BM Place d'Armes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 4, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 95.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118461/10.

(100134970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

C.E.S.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 66.516.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118463/10.

(100134618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

C.M.W. Canadian Mineral Water Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 82.654.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118464/10.

(100134646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

C.Z.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4741 Pétange, 81A, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 68.750.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 01/09/2010.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2010118465/13.

(100134672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Centrum Gdynia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 123.441.

EXTRAIT

Il conviendra de noter que l'adresse du gérant Ivo Hemelraad se situe au 4 rue Dicks L-1417 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010118467/11.

(100134866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Canadian Mineral Water S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 149.513.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118466/10.

(100134935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Centurion European German Property 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 117.621.

Auszug der Gesellschafterversammlung vom 12. August 2010

- Die Gesellschafter bestellen mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Zeit als zweiten Geschäftsführer Herrn René FALTZ geb. am 17.08.1953 in Luxemburg, mit Berufsadresse in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Luxemburg, den 30. August 2010.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010118468/14.

(100135161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Century Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 26.714.364,80.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 119.339.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010118470/13.

(100135129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Panattoni Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.727.

Constituée par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2933 en date du 17 décembre 2007.

Le Bilan au 31-12-2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Panattoni Luxembourg III Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2010118636/17.

(100134847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

ChallengeAir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 112.681.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118471/10.

(100134647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Cosma Invest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 123.452.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118474/9.

(100134592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Capitalecho S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 36.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE
Administrateur

Référence de publication: 2010118477/11.

(100135189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

CARE Canadian Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 66.051.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118478/9.

(100134591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Hein Kältetechnik S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 90.985.

L'adresse et la fonction d'associé unique et gérant pour une durée indéterminée, sont confirmés comme suit:
- M. Ferdinand HEIN, demeurant à L-8030 Strassen, 100, rue du Kiem, nommé gérant en date du 20/01/2003, propriétaire de 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010118553/15.

(100134771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

LU PC VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.950.

Constituée par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 16 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 613 en date du 20 mars 2009.

Le Bilan au 31-12-2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

LU PC VII Sarl

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Gérant

Référence de publication: 2010118588/16.

(100134844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Century Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.783.228,80.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.339.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of August.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AMR Holdings SPE, LLC, a limited liability company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Hutchins Drive, P.O. Box, KY1-1111 Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Trade and Companies Register of Codan Trust Companies under number CT-189864 and its principal place of business at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands (the "Sole Shareholder"),

represented by Mrs Elisa Faraldo Talmon, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 20th 2010 in Amsterdam, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above mentioned, declares that it is the sole shareholder of Century Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.339, with a share capital of EUR 26,714,364.80, incorporated pursuant to a deed of the notary Georges d'Huart in Luxembourg on 7 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2078, page 99712, of 7 November 2006 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of 4 August 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as above mentioned, has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of one million sixty-eight thousand eight hundred sixty-four euro (EUR 1,068,864), by increase of the par value of the existing shares in the capital of the Company by an amount of seven hundred and three euro and twenty cents (EUR 703,20), so as to raise the Company's share capital from its current amount of twenty-six million seven hundred fourteen thousand three hundred and sixty-four euro and eighty cents (EUR 26,714,364.80) divided into one thousand five hundred and twenty (1,520) shares with a nominal value of seventeen thousand five hundred seventyfive euro and twenty-four cents (EUR 17,575.24) each to an amount of twentyseven million seven hundred eighty-three thousand two hundred twenty-eight euro and eighty cents (EUR 27,783,228.80) divided into one thousand five hundred and twenty (1,520) shares with a nominal value of eighteen thousand two hundred seventy-eight euro and forty-four cents (EUR 18,278.44) each.

2. To accept the subscription and the payment of the increase in the share capital of the Company and a share premium in the amount of four euro and eighty-one cents (EUR 4.81) by the Sole Shareholder by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against Hotel Capri Caribe, S. de R.L. de C.V., a limited liability company incorporated under the laws of Mexico, having its registered office at Carretera Federal 387, Chetumal Cancun Km 299, Solidaridad, C.P. 77710, Playa del Carmen, Cancun, Mexico, registered with the commercial

register of Mexico, Federal District, under number 370226 ("Capri") in the amount of one million three hundred seventy-two thousand US Dollars (USD 1,372,000) which corresponds to one million sixty-eight thousand eight hundred sixty-eight euro and eighty-one cents (EUR 1,068,868.81) after conversion following the exchange rate per 19 August 2010 of EUR 1 being equal to USD 1.2836.

3. To amend article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1 above.

4. To authorise the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes, granting power and authority to (i) any manager of the Company, (ii) any lawyer or employee of NautaDutilh Avocats Luxembourg and (iii) any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A. to individually proceed on behalf of the Company with regard to the registration of the increase in the share capital of the Company in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's subscribed and paid-up share capital by an amount of one million sixty-eight thousand eight hundred sixty-four euro (EUR 1,068,864), by increase of the par value of the existing shares in the capital of the Company by an amount of seven hundred and three euro and twenty cents (EUR 703,20), so as to raise the Company's share capital from its current amount of twenty-six million seven hundred fourteen thousand three hundred and sixty-four euro and eighty cents (EUR 26,714,364.80) divided into one thousand five hundred and twenty (1,520) shares with a nominal value of seventeen thousand five hundred seventy-five euro and twenty-four cents (EUR 17,575.24) each to an amount of twenty-seven million seven hundred eighty-three thousand two hundred twenty-eight euro and eighty cents (EUR 27,783,228.80) divided into one thousand five hundred and twenty (1,520) shares with a nominal value of eighteen thousand two hundred seventy-eight euro and forty-four cents (EUR 18,278.44) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the subscription and the payment of the increase in the share capital and a share premium in the amount of four euro and eighty-one cents (EUR 4.81) by the Sole Shareholder by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against Capri in the amount of one million three hundred seventy-two thousand US Dollars (USD 1,372,000), which corresponds to one million sixty-eight thousand eight hundred sixty-eight euro and eighty-one cents (EUR 1,068,868.81) after conversion following the exchange rate per 19 August 2010 of EUR 1 being equal to USD 1.2836.

Subscription - Payment

There now appears Mrs. Elisa Faraldo Talmon, acting in her capacity as duly authorised attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of a proxy granted on 20 August 2010.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to the increase in the share capital of the Company in the amount of one million sixty-eight thousand eight hundred sixty-four euro (EUR 1,068,864), and to make payment in full for this increase in the share capital plus a share premium of four euro and eighty-one cents (EUR 4.81) by the Contribution in Kind.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind and that the receivables with respect to the Contribution in Kind are definite, due payable and receivables of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the receivables so contributed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declares that the value of the Contribution in Kind has been certified at one million three hundred seventy-two thousand US Dollars (USD 1,372,000), which corresponds to one million sixty-eight thousand eight hundred sixty-eight euro and eighty-one cents (EUR 1,068,868.81) after conversion following the exchange rate per 19 August 2010 of EUR 1 being equal to USD 1.2836 in a declaration of contribution signed by the representatives of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representatives of the Company. A copy of the contribution declaration, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend paragraph 1 of article 8 of the Company's articles of association, which shall forthwith read as follows:

" Art. 8 Capital.

The Company's share capital is set at twenty-seven million seven hundred eighty-three thousand two hundred twenty-eight euro and eighty cents (EUR 27,783,228.80) divided into one thousand five hundred and twenty (1,520) shares with a nominal value of eighteen thousand two hundred seventy-eight euro and forty-four cents (EUR 18,278.44) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes, granting power and authority to (i) any manager of the Company, (ii) any lawyer or employee of NautaDutilh Avocats Luxembourg and (iii) any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A. to individually proceed on behalf of the Company with regard to the registration of the increase in the share capital of the Company in the share register of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1.800.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt août.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AMR Holdings SPE, LLC, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Hutchins Drive, P.O. Box, KY1-1111 Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Codan Trust Companies sous le numéro CT-189864 et sa place principale d'établissement à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, les Pays-Bas (l'"Associé Unique"),

représentée par Me Elisa Faraldo Talmon, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 20 août 2010 à Amsterdam, qui, après être paraphée et signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare être l'associé unique de Century Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.339, avec un capital social de EUR 26.714.364,80, constituée suivant acte passé par devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2078, page 99712, du 7 novembre 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte passé par devant le notaire soussigné le 4 août 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social souscrit et libéré de la Société d'un montant de un million soixante-huit mille huit cent soixante-quatre euro (EUR 1.068.864), par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes dans le capital de la Société par sept cent trois euro et vingt centimes (EUR 703.20), pour le porter de son montant actuel de vingt-six millions sept cent quatorze mille trois cent soixante-quatre euros et quatre-vingt centimes (EUR 26.714.364,80) divisé en mille cinq cent vingt (1.520) parts d'une valeur nominale de dix-sept mille cinq cent soixante quinze euros et vingt-quatre centimes (EUR 17.575,24) chacune, à un montant de vingt-sept millions sept cent quatre-vingt trois mille deux cent vingt-huit euro et quatre-vingt centimes (EUR 27.783.228,80) divisé en mille cinq cent vingt (1.520) parts d'une valeur nominale de dix-huit mille deux cent soixante dix-huit euro et quarante-quatre centimes (EUR 18.278,44) chacune.

2. Acceptation de la souscription et du paiement de l'augmentation du capital social de la Société et une prime d'émission d'un montant de quatre euro et quatre-vingtun centimes (EUR 4,81) par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature se composant d'une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de Hotel Capri Caribe, S. de R.L. de C.V., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Mexique, ayant son siège social à Carretera Federal 387, Chetumal Cancun Km 299, Solidaridad, C.P. 77710, Playa del Carmen, Cancun, Mexique, enregistrée auprès du registre de commerce du Mexique, District Fédéral sous le numéro 370226 ("Capri") en faveur de l'Associé Unique s'élevant à un million trois cent soixante douze mille US Dollars (USD 1.372.000), qui est l'équivalent de un million soixante-huit mille huit cent soixante-huit euros et quatre-vingt un centimes (EUR 1.068.868,81) après conversion suivant le taux de change du 19 août 2010 de EUR 1 étant équivalant à USD 1,2836.

3. Modification de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution devant être adoptée sous le point 1 ci-dessus.

4. Autorisation de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements discutés ci-dessus et de donner pouvoir à (i) tout gérant de la Société, (ii) tout avocat ou employé de NautaDutilh Avocats Luxembourg et (iii) tout employé d'Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, de procéder au nom de la Société à l'inscription de l'augmentation du capital social de la Société dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit et libéré de la Société d'un montant de un million soixante-huit mille huit cent soixante-quatre euro (EUR 1.068.864), par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes dans le capital de la Société par sept cent trois euro et vingt centimes (EUR 703,20), pour le porter de son montant actuel de vingt-six millions sept cent quatorze mille trois cent soixante-quatre euros et quatre-vingt centimes (EUR 26.714.364,80) divisé en mille cinq cent vingt (1.520) parts d'une valeur nominale de dix-sept mille cinq cent soixante quinze euros et vingt-quatre centimes (EUR 17.575,24) chacune, à un montant de vingt-sept millions sept cent quatre-vingt trois mille deux cent vingt-huit euro et quatre-vingt centimes (EUR 27.783.228,80) divisé en mille cinq cent vingt (1.520) parts d'une valeur nominale de dix-huit mille deux cent soixante dix-huit euro et quarante-quatre centimes (EUR 18.278,44) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et le paiement de l'augmentation du capital social de la Société et une prime d'émission d'un montant de quatre euro et quatre-vingt et un centimes (EUR 4,81) par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature ("Apport en Nature") se composant d'une créance certaine, liquide et exigible à l'encontre de Capri en faveur de l'Associé Unique s'élevant à un million trois cent soixante douze mille US Dollars (USD 1.372.000), qui est l'équivalent de un million soixante-huit mille huit cent soixante-huit euros et quatre-vingt un centimes (EUR 1.068.868,81) après conversion suivant le taux de change du 19 août 2010 de EUR 1 étant équivalent à USD 1,2836.

Souscription - Paiement

Ensuite, a comparu Me Elisa Faraldo Talmon, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique en vertu d'une procuration donnée le 20 août 2010.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à l'augmentation du capital social de la Société s'élevant à un million soixante-huit mille huit cent soixante-quatre euro (EUR 1.068.864), et de libérer intégralement cette augmentation du capital social avec une prime d'émission de quatre euro et quatre-vingt-un centimes (EUR 4,81) par l'Apport en Nature.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport en Nature et que les créances quant à l'Apport en Nature sont des créances certaines, liquides et exigibles de l'Associé Unique. L'Associé Unique accorde décharge irrévocable et inconditionnelle à la Société de toute responsabilité et obligation vis-à-vis l'Associé Unique relatives aux créances ainsi apportées.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment autorisé, déclare que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée à un million trois cent soixante douze mille US Dollars (USD 1.372.000) qui est l'équivalent de un million soixante-huit mille huit cent soixante-huit euros et quatre-vingt un centimes (EUR 1.068.868,81) après conversion suivant le taux de change du 19 août 2010 de EUR 1 étant équivalent à USD 1.2836 dans une déclaration d'apport signée par les représentants de l'Associé Unique et confirmé dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par les représentants de la Société. Une copie de la déclaration d'apport après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire sera annexé au présent acte.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 8 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 8. Capital.

Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept millions sept cent quatre-vingt trois mille deux cent vingt-huit euro et quatre-vingt centimes (EUR 27.783.228,80) divisé en mille cinq cent vingt (1.520) parts d'une valeur nominale de dix-huit mille deux cent soixante dix-huit euro et quarante-quatre centimes (EUR 18.278,44) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements discutés ci-dessus et de donner pouvoir à (i) tout gérant de la Société, (ii) tout avocat ou employé de NautaDutilh Avocats

Luxembourg et (ii) tout employé d'Intertrust (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, de procéder au nom de la Société à l'inscription de l'augmentation du capital social de la Société dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.800.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la personne comparue, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. FARALDO, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2010. Relation: LAC/2010/37183. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118469/225.

(100135128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Centrale Inter-Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 144.602.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118479/10.

(100134619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

D.D.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 15.

R.C.S. Luxembourg B 101.856.

Date de clôture des comptes annuels au 30/09/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 01/09/2010.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2010118483/13.

(100134673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Diacine Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.077.840,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118485/11.

(100135087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Danir B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 110.687.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2010118487/11.

(100134822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Diamond 45 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 121.693.

Auszug der Gesellschaftsversammlung vom 12. August 2010

- Die Gesellschafter bestellen mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Zeit als zweiten Geschäftsführer Herrn René FALTZ geb. am 17.08.1953 in Luxemburg, mit Berufsadresse in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine.

Luxemburg, den 30. August 2010.

Für die Gesellschaft
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010118486/14.

(100135162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Danir C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 110.803.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2010118488/11.

(100134823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Benoi Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 155.212.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par Madame Ana DUARTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivré à Luxembourg, le 19 août 2010.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

«BENOI PRIVATE S.A. SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR) divisé en deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel par décision du Conseil d'administration à un million d'euros (1.000.000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de novembre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en novembre 2011.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société «VALON S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«AUDIT TRUST S.A.» une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DUARTE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2010. Relation: EAC/2010/10246. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010118459/174.

(100134603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.